

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 6 décembre 2010 à 19 h  
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau  
Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont  
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

**ABSENCE :**

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Élane Ayotte, mairesse d'arrondissement suppléante.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement  
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe

\_\_\_\_\_

La mairesse d'arrondissement suppléante déclare la séance ouverte à 19 h 08

\_\_\_\_\_

51.01  
**CA10 26 0333**

**Désignation d'une mairesse d'arrondissement suppléante**

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De désigner Madame Élane Ayotte, à titre de mairesse d'arrondissement suppléante, pour une période d'une durée de deux ans à compter du 6 décembre 2010, jusqu'au 5 décembre 2012, inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.  
1101307009

10.01  
**CA10 26 0334**

**Adoption de l'ordre du jour de séance ordinaire du 6 décembre 2010**

Il est proposé par Élane Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2010,

en tenant compte du fait que le point 51.01, dont l'objet s'intitule « Désignation d'une mairesse d'arrondissement suppléante », a été étudié et adopté immédiatement à l'ouverture de la présente séance;

en ajoutant les points suivants :

- ☞ 15.02 Motion relative à la prestation de services de la Régie du logement
- ☞ 30.05 Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet d'acquisition de bacs surélevés de jardinage à répartir dans neuf jardins communautaires de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie,

en remplaçant le libellé du point 20.08 de l'ordre du jour, par le suivant :

- ☞ 20.08 Abrogation de la résolution CA10 260268 adoptée le 7 septembre 2010 qui octroyait au ministère des Transports du Québec, division du CGER (Centre de gestion de l'équipement roulant) un contrat pour la location incluant l'entretien de quatre (4) camions-tasseurs pour une période de 10 ans

et en retirant les points suivants :

- ☞ 40.24 Adoption – Règlement numéro 01-279-28-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) » relatif à la plantation, à l'entretien et à l'abattage des arbres, aux enseignes, aux PIIA, etc.
- ☞ 40.25 Adoption – Second projet de Règlement numéro 01-279-28-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) » relatif aux constructions hors toit, aux ventes débarras, au verdissement d'un terrain, etc.

Adoptée à l'unanimité.

---

10.02  
**CA10 26 0335**

**Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 1er novembre 2010, le 3 novembre 2010 et le 11 novembre 2010.**

Copie des procès-verbaux ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par Éline Ayotte

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

Que les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés.

- Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010
- Séance extraordinaire du 3 novembre 2010
- Séance extraordinaire du 11 novembre 2010

Adoptée à l'unanimité.

---

## 10 - Période d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

## 10 - Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 20.

Considérant à 20 h 30 l'expiration du délai accordé pour la période de questions du public en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1)*.

Il est proposé par Éléine Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prolonger la période de questions du public de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 afin d'entendre les personnes inscrites, conformément au *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1)*.

Adoptée à l'unanimité.

---

La période de questions se termine à 20 h 53.

---

15.01

**CA10 26 0336**

**Motion d'appui au maintien des budgets de remplacement, amélioration et modernisation (RAM) de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)**

CONSIDÉRANT QUE, dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) « Des fondations pour réussir » lancé le 11 octobre 2007, le gouvernement du Québec a reconnu le logement social comme faisant partie intégrante du patrimoine collectif des Québécois ;

CONSIDÉRANT QUE les offices d'habitation du Québec ont entrepris depuis 2007 une opération visant à réaliser un bilan de santé du parc de logements sociaux, lequel a démontré un déficit d'entretien découlant du sous-investissement récurrent dans le maintien et l'entretien de ce patrimoine immobilier ;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a évalué à plus de 1,2 milliard de dollars les investissements requis sur 5 ans pour la mise à niveau, le maintien et l'amélioration du parc de logements sociaux publics en vertu de ce Plan, portant le budget requis de 280 M\$ par année, soit un minimum de 140 M\$ annuellement pour le maintien en état du parc (2% de sa valeur) et 140 M\$ pour combler le déficit d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE le financement du logement social public HLM est réalisé en vertu de conventions d'exploitation liant la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société d'habitation du Québec et chacune des villes partenaires;

CONSIDÉRANT QUE, depuis l'annonce du Plan québécois des infrastructures, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a appuyé le financement du budget de remplacement, amélioration et modernisation des offices (RAM) selon les montants reconnus par le Plan québécois des infrastructures pour le parc de logements sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE le 23 septembre 2010, la Société d'habitation du Québec a avisé les offices des neufs grandes villes centres du Québec que leur budget RAM pour l'année 2011 serait coupé de 30 % en raison du fait que la SCHL ne reconnaîtrait pas la partie du budget visant à combler le déficit d'entretien des immeubles HLM ;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'OMH de Montréal, cette réduction représente une diminution de plus de 20 M\$ sur le budget RAM 2011 confirmé par la SHQ en juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le budget attribué en 2011 au chapitre du RAM correspondra à peine à 50 % des besoins identifiés au bilan de santé qui représentent environ 90 millions de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE le parc immobilier de l'OMH de Montréal comprend près de 18 000 logements construits depuis plus de 20 ans, soit 87 % du parc immobilier, et que ces bâtiments et logements nécessitent des travaux majeurs de mise à niveau, de remplacement, d'amélioration et de modernisation ;

CONSIDÉRANT QUE près de 40 000 personnes habitent le parc de HLM de Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction du budget RAM aura un impact majeur sur le programme de mise à niveau et d'entretien du parc immobilier de l'OMH de Montréal, affectant ainsi l'intégrité des bâtiments, la qualité de vie des résidents en HLM de même que la disponibilité des logements pour les personnes en attente d'un logement social ;

Il est proposé par Éleine Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

**DE DEMANDER** à la Société d'hypothèques et de logement (SCHL) de maintenir ses investissements à la hauteur des sommes requises par le Plan québécois des infrastructures pour la mise à niveau, l'entretien et la modernisation des bâtiments logements du parc HLM public géré par les offices d'habitation, afin de combler le déficit d'entretien de cet important patrimoine immobilier collectif ;

**D'APPUYER** la Société d'habitation du Québec dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et de la SCHL, afin de respecter les engagements d'investissements figurant au Plan québécois des infrastructures pour le logement social public ;

**D'INFORMER** les députés provinciaux et fédéraux, les maires et les élus municipaux ainsi que le Comité consultatif des résidents de l'impact majeur de la coupe de 30 % du budget RAM sur la planification et la réalisation des travaux de rénovation des bâtiments et logements administrés par l'OMHM et sur la qualité de vie des résidents en HLM.

Adoptée à l'unanimité.

---

15.02

**CA10 26 0337**

#### **Motion relative à la prestation de services de la Régie du logement**

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité, soit 73,0 % de la population de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est locataire;

CONSIDÉRANT QUE la Régie du logement est le seul tribunal permettant aux locataires et propriétaires de faire respecter leurs droits selon les dispositions du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le manque de ressources à la Régie du logement entraîne des retards dans l'étude des demandes, retards qui entraînent des obstacles significatifs à la justice des locataires et propriétaires en attente d'audition et qui amènent souvent des problèmes graves qui ont un impact néfaste sur la salubrité de leur appartement;

CONSIDÉRANT QUE la Régie du logement joue un rôle essentiel dans la protection des droits de chaque locataire à un logement en bon état et de chaque propriétaire à un appartement qui ne subira pas de dommages;

CONSIDÉRANT QUE les groupes communautaires ont alerté les membres du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie que les délais d'attente étaient très longs à la Régie, et ce, à la suite d'un manque de ressources, et que beaucoup de locataires vivent dans des conditions inacceptables dues à ces délais;

CONSIDÉRANT QUE le délai d'attente moyen pour qu'un locataire puisse être entendu à la Régie du logement est passé de trois mois en 2001 à plus de 17 mois en 2010.

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Éleine Ayotte

Et résolu :

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de se pencher sur la question du manque de ressources à la Régie du logement et de combler les besoins de l'organisme en personnel afin que toute cause soit entendue dans un délai raisonnable de trois mois, tout en étant aussi équitable pour les locataires que les propriétaires.

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente motion à tous les membres de l'Assemblée nationale dont les circonscriptions sont situées à l'intérieur territoire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.01

**CA10 26 0338**

**Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 160 407,08 \$ à « Robert Boileau inc. » pour la fourniture d'une surfaceuse à glace électrique - Appel d'offres numéro 09-11188 ( 2 soum.)**

Il est proposé par Éleine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 160 407,08 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique de marque Zamboni, modèle 552, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Robert Boileau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total de 160 407,08 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 09-11188.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1100767003

---

20.02

**CA10 26 0339**

**Octroi d'une contribution financière de 38 000 \$ à l'organisme Corporation de développement communautaire de Rosemont, pour l'année 2011, pour la réalisation du projet de travail de milieu en HLM, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS**

Il est proposé par Éleine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 38 000 \$ pour l'année 2011 à l'organisme Corporation de développement communautaire de Rosemont pour le projet de travail de milieu en HLM, dans le cadre de l'Entente administrative de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Ville – MESS.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.  
1101663016

---

20.03

**CA10 26 0340**

**Approbation d'une convention avec l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. - Octroi d'une contribution financière de 307 374 \$ pour l'année 2011 et de 312 888 \$ pour chacune des années 2012 et 2013, pour la réalisation des activités du programme Écoquartier**

Il est proposé par Éleine Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) d'une durée de trois ans, se terminant le 31 décembre 2013, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 312 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer une contribution financière de 307 374 \$ pour l'année 2011, 312 888 \$ pour l'année 2012 et 312 888 \$ pour l'année 2013 à la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.  
1101663018

---

20.04

**CA10 26 0341**

**Octroi d'une contribution financière additionnelle de 2 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme Comité logement de Rosemont pour le projet « Sur la Main », pour l'année 2010**

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 2 000 \$ au Comité logement de Rosemont pour le projet « Sur la Main », pour l'année 2010.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1101663019

---

20.05

**CA10 26 0342**

**Approbation de conventions avec les organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS, et octroi de contributions financières totalisant 185 582 \$ pour l'année 2011**

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et La Maissonnette des Parents, pour l'année 2011 et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions d'octroi d'une contribution financière de 35 692 \$, pour la réalisation du projet « Alimentation à tout prix ». Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 313 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et Bouffe-Action de Rosemont, pour l'année 2011 et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions d'octroi d'une contribution financière de 27 994 \$, pour la réalisation du projet « Cuisines collectives ». Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 314 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et Bouffe-Action de Rosemont, pour l'année 2011 et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions d'octroi d'une contribution financière de 11 647 \$, pour la réalisation du projet « Magasins-Partage de Noël ». Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 315 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et Carrefour communautaire Montrose inc., pour l'année 2011 et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions d'octroi d'une contribution financière de 26 276 \$, pour la réalisation du projet « Premier pas dans ma communauté ». Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 316 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et

Carrefour communautaire de Rosemont, l'Entre-Gens inc., pour l'année 2011 et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions d'octroi d'une contribution financière de 27 666 \$, pour la réalisation du projet « Les Ateliers Recyk-l'Art ». Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 317 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et Compagnons de Montréal, pour l'année 2011 et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions d'octroi d'une contribution financière de 25 000 \$, pour la réalisation du projet « Ensemble dans l'action ». Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 318 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et Service d'aide et de liaison pour immigrants, La Maisonnée, pour l'année 2011 et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions d'octroi d'une contribution financière de 16 307 \$, pour la réalisation du projet « Coaching professionnel en milieu de travail ». Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 319 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et le Regroupement des tables de concertation de la Petite-Patrie (RTCPC), pour l'année 2011 et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions d'octroi d'une contribution financière de 15 000 \$, pour la réalisation du projet « Réseau Petite Patrie.com ». Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 320 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.  
1101663020

---

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 et 20.07 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.06  
**CA10 26 0343**

**Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 102 786,82 \$ à Globocam (Montréal) inc. pour l'achat d'un châssis de camion 6 x 4 (ptc 62 000 lbs) pour benne basculante Freightliner année 2011 - Devis numéro 29310B12 - Appel d'offres numéro 04-8151 (4 soum.)**

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 102 786,82 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un châssis de camion 6 x 4 (ptc 62 000 lbs) pour benne basculante, de marque Freightliner, modèle M2-1-106, année 2011, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 102 786,82 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 04-8151.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.07

**CA10 26 0344**

**Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 59 293,03 \$ à « Les machineries Tenco ltée » pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 15 pieds sur un châssis de camion 6 x 4 - Appel d'offres numéro 09-11128 (2 soum.)**

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 59 293,03 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 15 pieds sur un châssis de camion 6 x 4 (ptc 62 000 lbs) de marque Freightliner, modèle M2-106, année 2011, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Les machineries Tenco ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 59 293,03 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1102913040

---

20.08

**CA10 26 0345**

**Abrogation de la résolution CA10 260268 adoptée le 7 septembre 2010 qui octroyait au ministère des Transports du Québec, division du CGER (Centre de gestion de l'équipement roulant) un contrat pour la location incluant l'entretien de quatre (4) camions-tasseurs pour une période de 10 ans**

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'abroger la résolution numéro CA10 26 0268 adoptée lors de la séance du 7 septembre 2010 qui a pour objet : « Octroi au ministère des Transports du Québec, division du CGER (Centre de gestion de l'équipement roulant) d'un contrat pour la location incluant l'entretien de quatre (4) camions-tasseurs (camions International Work Star 7400 équipés d'une benne Leach modèle 2R- III) pour un terme de 10 ans à compter de leur date de livraison et autorisation d'une dépense approximative de 2 186 872 \$ ».

Adoptée à l'unanimité.

1102913044

---

20.09

**CA10 26 0346**

**Recommandation au comité exécutif - Autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 420 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna Père-Marquette (0110)**

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au comité exécutif :



- D'autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 420 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna du centre Père-Marquette.
- De procéder aux virements contenus dans les interventions financières jointes au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.  
1101630002

---

20.10  
**CA10 26 0347**

**Approbation d'une convention par laquelle l'arrondissement verse une contribution financière de 3 000 \$ à Imprime-Emploi, pour réaliser une activité bénéfique permettant le renouvellement des équipements de production nécessaires à la formation de la clientèle**

Il est proposé par Éleine Ayotte  
appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'approuver une convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie et Imprime-Emploi, établissant les modalités et conditions de versement d'une contribution financière de 3 000 \$, cette convention étant jointe comme annexe numéro 321 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, cette convention.

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à Imprime-Emploi, pour réaliser une activité bénéfique destinée à financer le renouvellement des équipements de production nécessaires à la formation de la clientèle de l'organisme.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963104

---

Il est proposé par Éleine Ayotte  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.13 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.11  
**CA10 26 0348**

**Octroi d'une contribution financière de 207 916 \$ à l'organisme Les loisirs du centre Père-Marquette inc. pour la réalisation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour l'année 2011**

Il est proposé par Éleine Ayotte  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 207 916 \$ à l'organisme Les loisirs du centre Père-Marquette inc., pour l'année 2011, pour la réalisation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, conformément à la convention en vigueur (2009-2011).

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1101663017

---

20.12  
**CA10 26 0349**

**Octroi d'une contribution financière de 4 300 \$ à la Société de développement commercial Promenade Masson pour appuyer son projet de décoration de Noël 2010 sur le domaine public**

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 4 300 \$ à la Société de développement commercial Promenade Masson pour appuyer leur projet de décoration de Noël sur le domaine public.

D'imputer cette somme comme indiqué à l'intervention de la Direction des services administratifs, division des ressources financières.

Adoptée à l'unanimité.  
1103515013

---

20.13  
**CA10 26 0350**

**Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ à la CDEC Rosemont-Petite-Patrie pour la réalisation d'une étude sur le potentiel de conversion de l'église Saint-Marc**

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie, pour la réalisation d'une étude destinée à apprécier le potentiel de conversion de l'église Saint-Marc.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière consignée à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1101307008

---

30.01  
**CA10 26 0351**

**Adoption - Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour l'année 2011**

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour l'année 2011 comme suit :

<b>Calendrier des séances ordinaires - 2011</b>
Lundi, 17 janvier 2011 à 19 h
Lundi, 7 février 2011 à 19 h
Lundi, 14 mars 2011 à 19 h
Lundi, 4 avril 2011 à 19 h
Lundi, 2 mai 2011 à 19 h
Lundi, 6 juin 2011 à 19 h
Lundi, 4 juillet 2011 à 19 h
Mardi, 6 septembre 2011 à 19 h
Lundi, 3 octobre 2011 à 19 h
Lundi, 7 novembre 2011 à 19 h
Lundi, 5 décembre 2011 à 19 h

Ces séances se tiendront dans la salle Jean-Drapeau, située au 2<sup>e</sup> étage du 5650, rue D'Iberville en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.  
1101307007

---

Il est proposé par Elaine Ayotte  
appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 30.02 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

30.02  
**CA10 26 0352**

**Autorisation d'une dépense de 137 214 \$ pour la location horaire d'une rétrocaveuse (avec opérateur) au taux de 80 \$ l'heure - Appel d'offres numéro 260918S**

Il est proposé par Elaine Ayotte  
appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 137 214 \$ pour la location horaire d'une (1) rétrocaveuse, au taux de 80 \$ / heure, excluant les taxes, conformément aux conditions de l'appel d'offres public numéro 260918S;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1102913043

---

30.03  
**CA10 26 0353**

**Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme Rythmik Québec pour l'organisation de la Coupe du monde Montréal de gymnastique rythmique 2011 FIG qui se tiendra au centre Pierre-Charbonneau du 27 au 30 janvier 2011**

Il est proposé par Éline Ayotte  
appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 2 000 \$, à même le surplus non affecté, à Rythmik Québec pour l'organisation de la Coupe du monde Montréal de gymnastique rythmique 2011 FIG qui se tiendra au centre Pierre-Charbonneau du 27 au 30 janvier 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1104288006

---

30.04  
**CA10 26 0354**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2010, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois d'octobre 2010, soit du 1<sup>er</sup> au 28 octobre 2010, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par Éline Ayotte  
appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2010, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois d'octobre 2010, soit du 1<sup>er</sup> au 28 octobre 2010, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.  
1100209006

---

30.05  
**CA10 26 0355**

**Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet d'acquisition de bacs surélevés de jardinage à répartir dans neuf jardins communautaires de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

Il est proposé par Éline Ayotte  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

De déposer une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour un projet d'acquisition de bacs surélevés de jardinage à installer dans neuf jardins communautaires de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, au bénéfice de personnes âgées.

D'engager l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

D'imputer ces crédits conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

D'autoriser le directeur d'arrondissement, M. Paul Bourret, à signer tout engagement relatif à la demande d'aide au Programme d'infrastructures Québec-Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.  
1103653004

---

40.01

**CA10 26 0356**

**Adoption - Règlement RCA-23-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés » (RCA-23)**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er novembre 2010;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23-5) », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Éleine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'adopter le Règlement RCA-23-5 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) ».

Adoptée à l'unanimité.  
1100963080

---

40.02

**CA10 26 0357**

**Adoption - Règlement RCA-68 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, et imposant une cotisation »**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er novembre 2010;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement RCA-68 intitulé : « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 et imposant une cotisation » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Éleine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'adopter le règlement RCA-68 intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 et imposant une cotisation* »

Adoptée à l'unanimité.  
1100963088

---

40.03

**CA10 26 0358**

**Adoption - Règlement RCA-69 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, et imposant une cotisation »**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er novembre 2010;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement RCA-69 intitulé : « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 et imposant une cotisation » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement RCA-69 intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 et imposant une cotisation* ».

Adoptée à l'unanimité.  
1100963089

---

40.04

**CA10 26 0359**

**Adoption - Règlement RCA-70 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, et imposant une cotisation »**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er novembre 2010;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement RCA-70 intitulé : « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie-marché Jean-Talon-Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 et imposant une cotisation » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement RCA-70 intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie-marché Jean-Talon-Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 et imposant une cotisation* ».

Adoptée à l'unanimité.  
1100963090

---

40.05

**CA10 26 2010-20**

**Avis de motion - Règlement RCA-71 intitulé « Règlement sur les tarifs », relatif à la tarification de biens et de services**

Le conseiller Pierre Lampron donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA-71 intitulé « Règlement sur les tarifs », relatif à la tarification de biens et de services pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. L'objet dudit règlement étant plus amplement détaillé dans le sommaire décisionnel.

1103575003

---

40.06

**CA10 26 2010-21**

**Avis de motion - Règlement RCA2611-001 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments de l'arrondissement », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2011-2013**

La mairesse d'arrondissement suppléante, madame Éline Ayotte, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA2611-001 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments de l'arrondissement », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2011-2013, l'objet dudit règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

Imputation de cette somme conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement

1103506011

---

Il est proposé par Éline Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.07 à 40.09 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.07

**CA10 26 0360**

**Émission d'une ordonnance - Programme de ruelles vertes - Modification de la résolution CA10 26 0294 afin que l'autorisation d'interdiction d'accès véhiculaire se limite à l'entrée nord de ladite ruelle, par la 3<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par Éline Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De modifier la résolution CA10 26 0294, adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2010, de façon à ce que le premier paragraphe, se lise :

« D'interdire la circulation des véhicules routiers dans l'accès nord par la 3<sup>e</sup> Avenue de la ruelle située à l'est de la 2<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Dandurand et Holt. »,

en lieu et place du paragraphe suivant :

« D'interdire la circulation des véhicules routiers dans l'accès nord par la 3<sup>e</sup> Avenue et l'accès sud par la 2<sup>e</sup> Avenue de la ruelle située à l'est de la 2<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Dandurand et Holt. »

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 322 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010:

- Ordonnance 2010-26-195, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3), laquelle remplace l'ordonnance numéro 2010-26-186.

Adoptée à l'unanimité.  
1103515011

---

40.08

**CA10 26 0361**

**Émission d'une ordonnance - Programme de ruelles vertes - Interdire la circulation des véhicules routiers dans un tronçon de la ruelle localisée à l'est de la 30<sup>e</sup> Avenue, entre les rues St-Zotique et Bélanger**

Il est proposé par Éleine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'interdire la circulation des véhicules routiers dans un tronçon de la ruelle située à l'est de la 30<sup>ième</sup> Avenue, entre les rues St-Zotique et Bélanger, compris entre le 6895 et le 6731 de la 30<sup>ième</sup> Avenue;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 323 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-196, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.  
1103515012

---

40.09

**CA10 26 0362**

**Émission d'une ordonnance fixant la somme exigée par unité de stationnement exemptée - Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)**

Il est proposé par Éleine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2010-26-197 en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié), fixant, nonobstant toute ordonnance ou disposition contraire, sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, la somme exigée pour toute unité de stationnement faisant l'objet d'une exemption, à 5 000 \$. Ladite ordonnance étant jointe comme annexe numéro 324 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963052

---

Il est proposé par Éleine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.10 à 40.14 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---



40.10

**CA10 26 0363**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Création des limites du secteur de SRRR « CSDM » numéro 144**

Il est proposé par Éline Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver les limites du nouveau secteur de SRRR « CSDM » numéro 144, telles que montrées au plan 144-A1, joint comme annexe numéro 325 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

De modifier la résolution CE01 00395 à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de façon à ajouter le plan 144-A1 au plan des secteurs désignés annexé à ladite résolution.

Adoptée à l'unanimité.

1101316008

---

40.11

**CA10 26 0364**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Sur la rue De Chambly, côté est et ouest, nouveau secteur SRRR numéro 144 « CSDM » - Implantation de zones de stationnement SRRR**

Il est proposé par Éline Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer, sur la rue De Chambly, côté ouest, entre les rues Rachel Est et Sherbrooke Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, excepté en période interdite, sur une distance de 35,9 mètres, à environ 69 mètres au sud de la rue Rachel Est.

D'installer, sur la rue De Chambly, côté est, entre les rues Rachel Est et Sherbrooke Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, excepté en période interdite, sur une distance de 30 mètres, à environ 106, 5 mètres au sud de la rue Rachel Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

1101316009

---

40.12

**CA10 26 0365**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Sur l'avenue Valois - Secteur SRRR 25 - Déplacer une zone de stationnement SRRR**

Il est proposé par Éline Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De récupérer, sur l'avenue Valois, côté est, entre la rue Rachel Est et la place Victor-Bourgeau, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 21 h, sur une distance de 24,4 mètres, incluant une entrée charretière, à environ 11,1 mètres au sud de la rue Rachel Est.

D'installer, sur l'avenue Valois, côté est, entre la rue Rachel Est et la place Victor-Bourgeau, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 21 h, sur une distance de 16,5 mètres, à environ 35,5 mètres au sud de la rue Rachel Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1101316013

---

40.13  
**CA10 26 0366**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Sur la rue Marconi - Secteur SRRR 72 - Augmenter le nombre de places de stationnement SRRR**

Il est proposé par Elaine Ayotte  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Marconi, côté ouest, entre la rue Jean-Talon Ouest et l'avenue Alexandra, la réglementation de stationnement limité à 60 minutes de 8 h à 19 h, du lundi au samedi.

D'installer, sur la rue Marconi, côté ouest, entre la rue Jean-Talon Ouest et l'avenue Alexandra, une réglementation de stationnement limité à 60 minutes de 8 h à 19 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs du permis de SRRR.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1101316012

---

40.14  
**CA10 26 0367**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Sur la rue Des Érables - Secteur SRRR 106 - Réduire de 6 mètres une zone de stationnement SRRR**

Il est proposé par Elaine Ayotte  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

De récupérer, sur l'avenue des Érables, côté ouest, entre les rues de Bellechasse et Beaubien Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, sur une distance de 44,2 mètres, à environ 84,6 mètres au nord de la rue de Bellechasse.

D'installer, sur l'avenue des Érables, côté ouest, entre les rues de Bellechasse et Beaubien Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, sur une distance de 38,2 mètres, à environ 84,6 mètres au nord de la rue de Bellechasse.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1101316010

---

40.15  
**CA10 26 0368**

**Stationnement réservé aux véhicules d'auto-partage - Sur la 41e Avenue et sur la 43e Avenue - Agrandissement des zones de stationnement - Secteur 131 « Véhicule d'auto-partage RPP »**

Il est proposé par Elaine Ayotte  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prolonger, sur la 41<sup>e</sup> Avenue, côté est, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, la zone de stationnement réservé aux véhicules d'auto-partage, en tout temps, située immédiatement au sud de la rue Saint-Zotique Est, de 11 mètres vers le sud.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

De prolonger, sur la 43<sup>e</sup> Avenue, côté ouest, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, la zone de stationnement réservé aux véhicules d'auto-partage, en tout temps, située immédiatement au sud de la rue Saint-Zotique Est, de 10 mètres vers le sud;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 326 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010:

- Ordonnance 2010-26-198, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3)

Adoptée à l'unanimité.  
1101316011

---

40.16

**CA10 26 0369**

**Émission d'une ordonnance - Relocalisation d'une zone de stationnement interdit, en tout temps, excepté aux taxis - Sur la 20<sup>e</sup> avenue**

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De récupérer une zone de stationnement interdit, en tout temps, excepté aux taxis, d'une longueur de 36 mètres, présentement en place sur le côté ouest de la 20<sup>e</sup> avenue (débutant immédiatement au nord de l'intersection de la rue de Bellechasse).

D'installer une zone de stationnement interdit, en tout temps, excepté aux taxis, d'une longueur de 36 mètres, sur le côté ouest de la 16<sup>e</sup> avenue (débutant immédiatement au nord de l'intersection de la rue de Bellechasse).

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 327 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010:

- Ordonnance 2010-26-199, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3)

Adoptée à l'unanimité.  
1103951001

---

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.17 à 40.19 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.17

**CA10 26 0370**

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 6441 à 6443, 2<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 6441 et 6443, 2<sup>e</sup> Avenue, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.  
1100963046

---

40.18  
**CA10 26 0371**

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 358-360, rue Saint-Zotique Est**

Il est proposé par Élane Ayotte  
appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 358-360, rue Saint-Zotique Est, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.  
1100963094

---

40.19  
**CA10 26 0372**

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5171 à 5175, 6e Avenue**

Il est proposé par Élane Ayotte  
appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 5171 et 5175, 6<sup>e</sup> Avenue, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.  
1101016011

---

40.20  
**CA10 26 0373**

**Opération cadastrale - Frais pour fins de parc - Acceptation d'un versement d'une somme de 10 690 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé aux 5710-5718, avenue Bourbonnière), conformément à l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale**

Il est proposé par Élane Ayotte  
appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accepter le versement d'une somme de 10 690 \$ du propriétaire de l'emplacement situé aux 5710-5718, avenue Bourbonnière, conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parc, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale (dossier 2104814043).

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963098

---

40.21

**CA10 26 0374**

**Adoption - Second projet de résolution autorisant la régularisation et l'approbation de 4 logements en sous-sol dans le but de rendre le bâtiment conforme - Bâtiment situé au 6525, 30<sup>e</sup> avenue**

Il est proposé par Éléine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*, le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la régularisation et l'approbation de 4 logements en sous-sol dans le but de rendre le bâtiment conforme - Bâtiment situé au 6525, 30<sup>e</sup> Avenue. À ces fins, il est permis de déroger uniquement à l'article 121 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite Patrie (01-279), relativement à l'usage.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
  - Les travaux d'aménagement paysager doivent être conformes au plan déposé, identifié « Aménagement paysager du 6525, 30<sup>e</sup> Avenue », préparé par Aménagement GPF, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 7 septembre 2010 et joint en annexe numéro 305 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010. Ces travaux devront être réalisés dans un délai de 12 mois suivant l'acceptation du présent projet.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963081

---

40.22

**CA10 26 0375**

**Adoption - Règlement numéro 01-279-26 intitulé «Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », relatif au changement des usages, des hauteurs et des zones, et l'élaboration d'un PIIA propre au site de l'hôpital Santa Cabrini et du CHSLD Dante**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil tenue le 5 juillet 2010;

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 01-279-26 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Éléine Ayotte

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 01-279-26, intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* », relatif au changement des usages, des hauteurs et des zones, et l'élaboration d'un PIIA - secteur compris entre la rue Saint-Zotique au sud, les propriétés bordant le côté sud de la rue Bélanger au nord, la rue Chatelain à l'ouest et la rue de Pontoise à l'est, afin de modifier certaines dispositions.

Adoptée à l'unanimité.  
1090963063

---

40.23

**CA10 26 2010-22**

**Règlement RCA-1-8 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-1) », relatif au calendrier des séances ordinaires, à la prépondérance du vote du maire de l'arrondissement et à la période de questions du public**

Le conseiller François Limoges donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA-1-8 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-1) », relatif au calendrier des séances ordinaires, à la prépondérance du vote du maire de l'arrondissement et à la période de questions du public.

1101307003

---

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse d'arrondissement suppléante déclare la séance levée à 21 h 30.

---

Élaine Ayotte  
Mairesse d'arrondissement suppléante

---

Pierre Rochon, avocat  
Secrétaire d'arrondissement